



COMMUNIQUE RELATIF A L' INTERDICTION DE LA CONSOMMATION D'EAU POTABLE DANS LE BOURG ET A DUCHASSAING

Le Maire de la ville du Moule

Informe les administrés du BOURG et de DUCHASSAING de l'interdiction de consommation de l'eau potable.

Elle ne devra donc pas être consommée pour la boisson, la préparation des aliments, le brossage des dents et les douches.

Fait au Moule le

2023

Le Maire

Gabrielle LOUIS CARABIN